

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-2-6-4

Séance du vendredi 15 mars 2024

SUBVENTIONS AU TITRE DU PATRIMOINE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à LUTENBACHER Annick
BEHA Nicole donne procuration à VOGT Pierre
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à MUNCK Marc
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MEYER Philippe donne procuration à HEMEDINGER Yves
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
SUBLON Yves donne procuration à ISSELE Christelle
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
VOGT Victor donne procuration à MAURER Jean-Philippe
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSES :

COUCHOT Alain, DREYFUS Elisabeth, HELDERLE Emilie, JEANPERT Chantal, RAPP Catherine, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, KAMMERER Joseph, LORENTZ Michel, OEHLER Serge

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture et de tourisme est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CP-2020-167 du 22 juin 2020 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre et à la commune d'Obernai,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2020-10-7-1 du 23 octobre 2020 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement aux associations Train Thur Doller Alsace et Le Ventre à Hegenheim,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-6-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 du patrimoine et du rayonnement alsacien,
- VU les statuts de l'association de l'Ecomusée d'Alsace du 19 février 2024,
- VU les statuts de l'association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling du 9 juin 2010,
- VU les statuts de la Société Schongauer adoptés le 25 mars 1994,
- VU les statuts de l'association Groupe Rodolphe adoptés le 16 juillet 1997 et modifiés le 22 avril 2016,
- VU les statuts du syndicat mixte Archéologie Alsace instaurés par arrêté préfectoral du 11 décembre 2020,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions territoriales de l'Agglomération de Mulhouse réunie le 26 février 2024, celle de la Région de Colmar réunie le 26 février 2024 et celle de Sud Alsace réunie le 1^{er} mars 2024,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 26 février 2024,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien le 29 février 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du soutien à l'animation du patrimoine, une subvention de fonctionnement 2024 d'un montant total de 410 000 € à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, tel que précisée à l'annexe 1 et selon les conditions et modalités prévues par la convention de partenariat à conclure avec l'Association, jointes en annexe à la présente délibération, approuve ladite convention et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer,

- Attribue, au titre du soutien à l'animation du patrimoine, à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, une subvention d'investissement 2024 d'un montant total de 100 000 €, selon le détail figurant dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération, et ce, en application de la convention de subventionnement et de mise à disposition pour le soutien du site patrimonial textile de Wesserling 2016 - 2033, signée le 8 juillet 2016, jointe en annexe à la présente délibération,

- Attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 580 810 € et une subvention d'investissement d'un montant de 250 000 € à l'association de l'Ecomusée d'Alsace selon les modalités définies dans les annexes 3 et 4 et dans la convention de partenariat à conclure avec l'association de l'Ecomusée d'Alsace jointe en annexe à la présente délibération, approuve ladite convention et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer,

- Attribue une subvention de fonctionnement à la Société Schongauer d'un montant de 40 000 € selon les modalités définies dans l'annexe 5 et dans la convention de partenariat à conclure avec la Société Schongauer, jointes en annexe à la présente délibération, approuve ladite convention et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer,

- Attribue une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'Association Groupe Rodolphe définie dans l'annexe 8 jointe à la présente délibération. Elle sera versée en une seule fois, sous réserve de présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1, certifiés par le représentant légal de l'association, et de toute pièces attestant de la réalisation des actions du projet de fonctionnement du Groupe Rodolphe,

- Prend acte du montant de la contribution obligatoire à verser à Archéologie Alsace d'un montant de 1 174 000 €,

- Attribue une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 à Archéologie Alsace d'un montant de 26 000 €,

- Autorise le versement de ces sommes pour un montant total de 1 200 000 €, au titre de la politique patrimoniale de la Collectivité européenne d'Alsace, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 7 jointe à la présente délibération,

- Proroge jusqu'au 31 décembre 2026, le délai de validité des subventions d'investissement suivantes :

- 15 000 € attribués à l'Association Train Thur Doller Alsace par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2020-10-7-1 du 23 octobre 2020,
- 38 784 € attribués à la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°CP-2020-167 du Bas-Rhin du 22 juin 2020,
- 400 000 € attribués à la commune de d'Obernai par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CP-2020-167 du 22 juin 2020,
- 30 000 € attribués à l'Association Le Ventre par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2020-10-7-1 du 23 octobre 2020.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P181	O007	P181E02	T94	(1098)-65-65748-312	410 000 €
P181	O007	P181E04	T81	(3292)-204-2324-312	100 000 €
P181	O001	P181E02	T94	(1098)-65-65748-312	580 810 €
P181	O001	P181E04	T06	(3292)-204-2324-312	250 000 €
P181	O006	P181E02	T94	(1098)-65-65748-312	40 000 €
P180	O001	P180E01	T94	(1307)-65-6561-312	1 174 000 €
P180	O001	P180E01	T94	(1295)-65-657382-312	26 000 €
P181	O010	P181E02	T94	(1098)-65-65748-312	7 000 €
TOTAL					2 587 810 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

14 non-participations au vote

Annick LUTENBACHER, membre du bureau au sein de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de Wesserling

Marc MUNCK, Raphaël SCHELLENBERGER, Francis KLEITZ, Pierre VOGT et Marie-France VALLAT, membres du CA au sein de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace

Robin CLAUSS, Adjoint au maire de la Commune d'Obernai

Catherine GREIGERT, Présidente d'Archéologie Alsace

Lucien MULLER, Vice-Président d'Archéologie Alsace

Pierre BIHL, Jean-Claude BUFFA, Francis KLEITZ, Charles SITZENSTUHL, Etienne WOLF et Lara MILLION, membres du comité syndical au sein d'Archéologie Alsace